



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 18/12/2012  
Recu en préfecture le 18/12/2012  
Affiché le 18/12/2012

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

**AFFAIRE N° 13**

**Partenariat renforcé avec l'Université de la Réunion**

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

**ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES**

Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS— Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE - Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM

**NOTA**

*Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44*

Présents : 24  
Représentés : 6  
Absents : 14

**ETAIENT PRESENTS - SUPPLEANTS**

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA — Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

**ABSENTS**

Jocelyne BATIFOULIER - Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -JeanPierre GEORGER- Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE - Bachil VALY

**ABSENTS-PROCURATION**

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)**

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

**Conseil Communautaire****Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00****AFFAIRE N°13****Partenariat renforcé avec l'Université de La Réunion****Note de synthèse**

Le Président informe l'Assemblée que les communes du Sud de La Réunion ont toujours milité pour le développement de l'offre d'études supérieures sur leur territoire. Cela participe à un meilleur équilibrage entre les différentes micro-régions et bassins de vie de La Réunion. De plus ces équipements et institutions participent à la structuration des territoires et dynamisent le développement économique.

Comme un schéma « géographique » de formations supérieures se dessine à La Réunion autour d'un principe de spécialité, la CASUD souhaite saisir l'opportunité d'établir un partenariat historique avec l'Université de La Réunion.

**I – De la compétence de l'EPCI pour accompagner l'Université**

Par décision n°22 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2011, la CASUD a pris un certain nombre de compétences communautaires, parmi lesquelles :

- « *création et/ou gestion de nouveaux logements étudiants, dans les villes universitaires et de formation post baccalauréat à La Réunion et en France hexagonale* »
- « *développement des partenariats avec les établissements universitaires et les structures économiques par un soutien (logistique, humain, immobilier) :*
  - *à l'enseignement supérieur ;*
  - *aux filières porteuses de développement économique ;*
  - *à la Recherche. »*

**a) Le renforcement du site du Tampon avec l'implantation définitive de l'ESIROI**

L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs La Réunion Océan Indien a actuellement trois spécialités en formation initiale, éclatées sur deux sites :

- agroalimentaire, sise à Saint-Denis depuis sa création en 2005 ;
- informatique et télécommunications, sises au Tampon depuis sa création en 2008 ;
- constructions durables et environnement, sise au Tampon depuis sa création en 2009.

Dans le rapport 2012 (après celui de 2009) de la Commission des Titres d'Ingénieur, qui a eu lieu les 13 et 14 juin 2012 pour habiliter la formation continue, les rapporteurs disent clairement, à propos du « problème lié à l'implantation sur deux sites géographiques limitant le développement d'un esprit d'école », que « celui-ci sera résolu dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Aménagement (SDIA) qui prévoit le regroupement de l'ensemble de l'école sur un même campus.

*Ce regroupement permettra aux formations du Nord de l'île de bénéficier des conditions favorables, réunies dans le campus du Tampon ».*

Ainsi, selon les rapporteurs, « le travail managérial accompli pour conduire cette démarche est de grande qualité. Mais la nouvelle organisation n'est pas encore unanimement acceptée et n'a pas encore atteint ses objectifs. Créer l'ESIROI à partir des briques isolées existantes est un véritable challenge qui consiste à souder trois équipes œuvrant dans des domaines différents, des réseaux différents, des lieux différents et sur des matériels différents : le lieu unique est une condition nécessaire indispensable ».

Ils notent en outre avoir « rencontré des élèves enthousiastes, solidaires, conscients de participer à l'aventure de la naissance d'une école, lucides sur leurs chances d'être là comme sur les faiblesses de leur école et convaincus de la nécessité d'un regroupement des trois spécialités. Ils veulent être et seront les premiers artisans de l'âme à donner de l'ESIROI ».

Malgré les tensions internes à l'université et les rivalités politiques ayant amené à faire éclater l'université sur 6 sites différents, la CASUD se doit de s'appuyer sur cette orientation de la Commission, soutenue par la direction de l'École, pour faire aboutir cette implantation globale au Tampon refusée par corporatisme en 2005.

#### b) La spécialisation du site du Tampon

Saint-Pierre, pour la CIVIS, accueillant déjà la filière de formation médicale et une partie du paramédical dans le cadre du CHU, il nous apparaît tout à fait opportun de spécialiser le site du Tampon, outre l'ESIROI, à travers toute les formations aux filières de développement durables : eau, assainissement, transport, énergie... ; ainsi que les unités de recherche qui sont liées.

Cette spécialisation (qui n'est pas un obstacle à ce que d'autres matières soient enseignées sur ce site) permettra de donner une dimension nouvelle au site universitaire du Tampon, avec une structuration complète.

La stabilité des activités économiques, notamment agroalimentaires particulièrement présentes dans le Sud, est un vecteur de développement par les apports possibles de l'école d'ingénieurs en matière de recherche et développement.

## II – De la nécessité d'une convention

Cette décision du 5 octobre 2011, a acté de jure et de facto le principe d'un possible partenariat entre la CASUD et l'Université.

Ce partenariat doit être défini, et il le sera dans une convention qui permettra à la CASUD de fournir des moyens humains, matériels et/ou financiers à l'université.

Et comme, la CASUD a depuis longtemps placé la structuration et la pérennisation du site universitaire du Tampon comme pierre angulaire de ses politiques publiques, cette convention permettra de renforcer les investissements. Ainsi, ont déjà été actées les mesures d'accompagnement suivantes :

- décision d'implanter la nouvelle gare routière du Tampon à proximité de l'Université (acquisition du terrain d'assiette auprès de la mairie) et de la future gendarmerie, créant une centralité forte avec la Clinique et de l'Hyper marché, dans la ZAC « la Châtoire » ;
- mise en étude d'une voie urbaine contournant à l'Est et desservant au mieux l'Université permettant à cette dernière de bénéficier des réseaux neufs pour les investissements sur le foncier cédé par la mairie du Tampon pour l'agrandissement du site ;
- Construction, après approbation du PLH, de logements étudiants sur une partie du foncier communal non cédé à l'Université.

## III – Propositions

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De donner mandat au Président, ou à un élu délégué par lui, de signer une convention de partenariat avec l'Université, qui comprend des obligations :
  - la CASUD verse une subvention de 300 000 euros annuel à compter de 2013 à l'Université pour accompagner le maintien d'un niveau de service élevé en matière d'entretien des locaux et des lieux communs ;
  - la CASUD et l'Université élaborent ensemble chaque année un catalogue de formations qualifiantes ou thématiques, en continue ou initiales, dispensées par l'Université, aux agents de la CASUD ;
  - la CASUD et l'Université élaborent ensemble chaque année une liste d'actions de soutien auprès des entreprises locales accompagnées par la CASUD pour renforcer leur productivité.
  - l'Université implantera définitivement l'ESIROI (les 3 spécialités) et toutes les filières liées au développement durable, ainsi que d'autres unités qu'elle jugera utiles (tel que le Service Commun de la Formation Permanente) sur le site du Tampon à compter de la rentrée 2013.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.**

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- De donner mandat au Président, ou à un élu délégué par lui, de signer une convention de partenariat avec l'Université, qui comprend des obligations :
  - la CASUD verse une subvention de 300 000 euros annuel à compter de 2013 à l'Université pour accompagner le maintien d'un niveau de service élevé en matière d'entretien des locaux et des lieux communs ;
  - la CASUD et l'Université élaborent ensemble chaque année un catalogue de formations qualifiantes ou thématiques, en continue ou initiales, dispensées par l'Université, aux agents de la CASUD ;
  - la CASUD et l'Université élaborent ensemble chaque année une liste d'actions de soutien auprès des entreprises locales accompagnées par la CASUD pour renforcer leur productivité.
  - l'Université implantera définitivement l'ESIROI (les 3 spécialités) et toutes les filières liées au développement durable, ainsi que d'autres unités qu'elle jugera utiles (tel que le Service Commun de la Formation Permanente) sur le site du Tampon à compter de la rentrée 2013.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE

